



Vigilance dans l'utilisation d'internet par vos enfants

publié le 12/12/2010

Depuis l'école primaire, les enfants apprennent à utiliser les outils informatiques et internet. Ils sont sensibilisés aux dangers de cette utilisation. Une partie des compétences du brevet informatique et internet porte sur ces questions de sécurité et de responsabilité. Le Rectorat, fournisseur d'accès dans les établissements, exerce un strict contrôle des sites accessibles. En début d'année les parents signent avec leur enfant la charte informatique et internet dans son carnet de correspondance. Tout est mis en œuvre au niveau des établissements pour éduquer et protéger les enfants lorsqu'ils utilisent les outils informatiques dans l'établissement.

Je ne saurais que vous recommander d'exercer une grande vigilance lors de l'utilisation de l'outil informatique par votre enfant dans le cadre privé. Il est indispensable de parler avec vos enfants de cet usage. Il y a des règles, il faut qu'ils les connaissent, il faut aussi qu'ils les appliquent à la maison, elles servent à les protéger (droit à l'image, droit au respect de la vie privée, ...)

Je vous rappelle que vous êtes responsable de l'usage qui est fait d'internet par votre enfant mineur. La diffusion d'images à caractère privé, le harcèlement par internet (ou téléphone portable), la calomnie, la consultation de sites inappropriés aux enfants, le téléchargement illégal, sont plus fréquents chez les adolescents qu'on ne pourrait le croire.

Ces activités sont punies par la loi, elles constituent des délits qui peuvent être inscrits au casier judiciaire. Les victimes peuvent porter plainte.

Quelques conseils que l'on peut retrouver sur les sites spécialisés :

Pensez à activer le contrôle parental de votre fournisseur d'accès,
limitez les horaires de connexion,
vérifiez avec lui ce qu'il met sur son blog,
expliquez lui comment protéger son image en ne publiant pas de photos et en n'utilisant pas la webcam inconsiderement,
rappelez-lui qu'il ne doit jamais donner son nom et son adresse,
insistez sur l'obligation d'adopter un comportement éthique (ne pas répandre de rumeur, harceler ou menacer).

Quelques adresses de sites pour vous aider :

www.actioninnocence.org

www.filtr.info

www.foruminternet.org

www.internetsanscrainte.fr

www.pedagojeux.fr

www.jepublicjereflechis.net



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.